



1188 Gimel, le 10 janvier 2012

**MUNICIPALITE
DE
GIMEL**

PREAVIS MUNICIPAL No 01-2012

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 6 février 2012

Objet : Aménagement d'un nouvel arrêt de bus à la place de La Vernette

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule :

L'arrêt de bus de la place de la Vernette est devenu le lieu de rencontre des jeunes de la région. Les nuisances qui en résultent ainsi que les fortes déprédations causées à l'abribus ont contraint la Municipalité à procéder, en urgence, à la suppression de cet édifice.

Dès lors qu'un abribus est nécessaire, il est proposé d'en édifier un nouveau au droit des places de stationnement des bus.

Le service Car Postal étant favorable à cette nouvelle implantation, une étude a été menée dans ce sens, incluant le réaménagement de la place des bus.

Le projet confère ainsi à cet arrêt de bus une dimension correspondant mieux à son affectation. En effet, l'arrêt de la Vernette revêt d'un caractère majeur, étant donné qu'il fait office d'interface entre les différentes lignes de bus de la région.

Projet d'arrêt de bus :

L'aménagement

Le projet prévoit de placer le nouvel abri à proximité du stationnement des bus.

La création d'un « îlot » (trottoir) sur lequel prendra place l'abribus permet de sécuriser le lieu. Cette surélévation apporte également un sentiment de sécurité aux usagers tout en facilitant l'accès au bus.

Dans cette même optique, le projet propose l'aménagement de bermes centrales entre les trois places de stationnement et entre la place N° 3 et la route.

L'abribus

L'abribus prévu est du type préfabriqué en métal et verre. La structure est en acier thermolaqué et la toiture en voûte, ainsi que les trois côtés, sont vitrés.

Il est équipé d'un banc et d'une poubelle, mais n'est pas doté de luminaire, car, compte tenu de sa transparence, l'éclairage public suffit.

L'éclairage public

L'éclairage de la zone (rayon de 10 m autour de l'abri) est assuré par un candélabre d'éclairage public, composé d'un mât de 5 m de haut et d'un luminaire LED.

Son alimentation électrique provient du candélabre existant le plus proche, de l'autre côté de la route.

Une horloge permet son extinction dès la fin du service des bus (le type de luminaire prévu ne peut pas être asservi à un détecteur de présence).

Les équipements divers

Un bac à fleur préfabriqué est prévu au pied du candélabre comme protection de ce dernier.

Afin de réduire les risques de dégradation, des barrières (arceaux en acier thermolaqué) sont prévues à l'avant de l'abribus de manière à couper l'effet "but de football". D'autres barrières installées sur la berme qui longe la route affirmeront clairement la séparation entre la place des bus et la route.

Des parcs à vélos disposés derrière l'abri sont également prévus.

TRAVAUX ET COÛTS (selon devis du 30 novembre 2011) :

Travaux de l'abribus existant

Fr. 7'500.—

- Démontage de l'ancien abribus
- Réfection du sol

Maçonnerie - Aménagement de l'arrêt

Fr. 46'000.—

- Fouille et remblais pour amenée électrique du futur candélabre
- Fouille et confection de fondations pour l'abribus et le candélabre
- Décapage de la surface de goudron au droit de l'îlot et des bermes et rhabillage de finition

- Façons d'îlot et de bermes constitués de bordures sur le pourtour et d'un remplissage de pavés béton
- Confection d'un bac à fleurs en éléments préfabriqués
- Diverses petites fondations pour scellement des barrières et autres petits éléments

Eclairage public

Fr. 4'900.—

- Fourniture et mise en place d'un luminaire (LED) sur mât
- Pose d'un câble de liaison entre un candélabre à proximité et le nouveau candélabre
- Horloge d'extinction de nuit

Abribus

Fr. 15'000.—

- Fourniture et installation d'un abribus préfabriqué en métal et verre, composé d'une structure en métal thermolaqué, et de vitrages en verre securit sur trois côtés et le toit, et comprenant un banc et une poubelle

Equipements divers

Fr. 5'300.—

- Fourniture et installation de barrières (arceaux) en tube d'acier rond thermolaqué

Marquage

Fr. 1'300.—

- Effacement des lignes jaunes des anciennes places de bus et marquage des nouvelles places

Honoraires architectes

Fr. 15'000.—

- Elaboration des divers avant-projets et du projet selon plusieurs variantes
- Demande d'offres et établissement du devis
- Etablissement du dossier d'enquête
- Adjudications, organisation, coordination et suivi des travaux
- Gestion des coûts, établissement des bons de paiements
- Bouclement et remise des comptes
- Suivi des finitions et des éventuels travaux de garantie

Frais et divers imprévus	Fr. 6'000.—

Total T.T.C.	Fr. 101'000.—
	=====

PROGRAMME DES TRAVAUX :

- Enquête publique ouverte du 10 février au 12 mars 2012
- Mise en œuvre des travaux Début avril 2012
- Fin des travaux d'aménagement Fin-avril 2012
- Pose de l'abribus et divers équipements Début mai 2012

FINANCEMENT :

- La Municipalité propose de financer ces travaux par la trésorerie courante.

EN CONCLUSION de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs:

- De l'autoriser à entreprendre les travaux
- De lui accorder le crédit demandé de Fr. 101'000.- et de l'autoriser à prélever ce montant sur le compte No 1001.21

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 10 janvier 2012.

Au nom de la Municipalité :

Sylvie Judas
Syndique

Marlène Pasche
Secrétaire municipale